

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

Décision n° 2021-13 du 29 mars 2021 portant délégation de signature

NOR : ECOQ2110538S

Le Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. *Marc Schwartz* aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 24 mars 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. *Kassim Chefou*, responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du Président-Directeur Général de signer tout acte de paiement consécutif aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions passés par une personne habilitée de l'établissement public pour un montant inférieur ou égal à 100.000 euros.

Article 2

Délégation permanente est donnée à M. *Kassim Chefou*, responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du Président-Directeur Général de passer oralement, avec confirmation écrite dans l'heure, des ordres de couverture de change aux établissements bancaires.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. *Marc* Schwartz, Président-Directeur Général, de Mme *Catherine* Distler, Directrice Générale Adjointe, et Directrice de la Stratégie et de la Prospective, de M. *Olivier* Decez Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général, Directeur des Ressources Humaines, et de M. *Arnaud* Laeron, Directeur des Finances et de la Performance, délégation est donnée à M. *Kassim* Chefou, responsable du département comptabilité, à l'effet, au nom du Président-Directeur Général de signer la paie mensuelle ainsi que les charges et cotisations y afférentes.

Article 4

M. *Kassim* Chefou, responsable du département comptabilité, ne pourra pas signer les actes de dépense et paiement consécutifs aux bons de commande, contrats, conventions, marchés et décisions dont il serait signataire.

Article 5

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2021 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le Président-Directeur Général.

Article 6

Le Président – Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel de l'administration centrale des ministères économiques et financiers*.

Fait le 29 mars 2021

Kassim Chefou
Signature sous la mention manuscrite
« lu et approuvé, accepte les présents
pouvoirs »

Marc Schwartz

Président-Directeur Général

Responsable du Département
Comptabilité

Catherine Distler

Directrice Générale Adjointe
Directrice de la Stratégie et de la Prospective

Olivier Decez

Directeur Général Adjoint
Secrétaire Général
Directeur des Ressources Humaines

Arnaud Laeron

Directeur des Finances et de la Performance